



DELIBERATION

2026/28

**PROGRAMME ÉCO POUSSE PAR ACTÉE
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

L'an deux mille vingt-six le 17 juin, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 16, Présents : 14, Représentés : 2, Votants : 16

Étaient présents : M. Sylvain BOURGEOIS, M. Olivier CAMBRAYE, M. Fabien COQUELET, Mme Maryse DELACHE, M. Pierre DIDIER, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Caroline LOMBARD, Mme Stéphanie MACON, Mme Christelle MAES, M. Yannick MARLANT, Mme Claudile MATHIEU, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Régis TRICOTEAUX.

Étaient représentés : M. Bertrand DUFERME par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Thomas HENNEQUIN par M. Gilles QUEILLE.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

Afin de poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation auprès des scolaires, le Pays de Thiérache souhaite se réinscrire dans le programme Eco Pousse pour l'année scolaire 2026-2027.

Le programme *éco pousse* est un programme national sur la sensibilisation aux enjeux de développement durable. Ecopousse est un programme national pris en charge à 80% par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Plusieurs thématiques seront abordées durant l'année scolaire, le choix a été fait de sensibiliser les enfants sur l'alimentation, les déchets et la découverte des énergies. L'animation des ateliers de sensibilisation auprès des élèves sera assurée par le CPIE de l'Aisne. Le choix des écoles sera réalisé avec eux et avec échange avec le rectorat.

Pour cette première édition du programme Ecopousse, 48 classes seront engagées dans le dispositif, soit 12 classes par communauté de communes. Le coût de ce projet s'élève à 42 200 € HT, Soit 51 840 € TTC financé par les CEE à hauteur de 34 560 € HT, soit 41 472 € TTC.

Le solde restant à la charge des CC du PETR s'élève à 8 640 € HT, soit 10 368 € TTC (2 592 € par CC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le projet d'engager, à l'échelle des 4 Communautés de communes du Pays de Thiérache, le programme *éco pousse* pour l'année scolaire 2026-2027 ;

VALIDE le coût de projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement de cette opération et à signer la convention de mise en oeuvre du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants à ce projet sont prévus au budget, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Secrétaire de séance

Marie-Claire FORTIN

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260617-28_2026-DE